



Conseil économique et social

Distr. générale
24 février 2016
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-neuvième session

Vienne, 14-22 mars 2016

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée
générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016**

Dispositions pratiques concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

Note du Secrétariat

Résumé

Le présent rapport rend compte de l'organisation du débat spécial que la Commission des stupéfiants tiendra à sa cinquante-neuvième session pour préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016. Il décrit l'état d'avancement de ces préparatifs, notamment les débats en cours concernant l'élaboration du document final et les dispositions pratiques concernant les cinq tables rondes interactives qui réuniront diverses parties prenantes au cours de la session extraordinaire.

* E/CN.7/2016/1.



I. Mandat et généralités

1. Dans sa résolution 67/193, l'Assemblée générale a décidé de convoquer, au début de 2016, une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et procéder notamment à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre ce problème, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies.

2. Dans sa résolution 68/197, l'Assemblée a prié la Commission des stupéfiants, en tant qu'organe des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues, de lancer les préparatifs de la session extraordinaire, notamment en lui transmettant par l'intermédiaire du Conseil économique et social les propositions qu'elle aurait faites à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions à l'appui de ces préparatifs, y compris sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action, qu'elle-même devait examiner à partir de sa soixante-neuvième session.

3. Dans sa résolution 69/200, l'Assemblée a décidé que la Commission, en tant qu'organe directeur central des Nations Unies chargé des questions liées à la drogue, dirigerait les préparatifs de sa session extraordinaire en réglant de façon ouverte toutes les questions d'organisation et de fond, et a invité son propre Président à soutenir ce processus, à le guider et à y rester associé.

4. Dans cette même résolution, elle a invité les organes, entités et institutions spécialisées du système des Nations Unies, les banques multilatérales de développement, les autres organisations internationales concernées, dont l'Organe international de contrôle des stupéfiants, et les organisations régionales à contribuer pleinement aux préparatifs de la session extraordinaire de 2016, en particulier en présentant à la Commission, par l'intermédiaire du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, des recommandations spécifiques sur les questions devant être traitées à cette session.

5. Elle a également reconnu le rôle important que la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, avait joué dans les préparatifs et dans le déroulement des cinquante-deuxième et cinquante-septième sessions de la Commission, notamment des débats de haut niveau qui s'étaient tenus à ces occasions. Elle a reconnu en outre que celle-ci devait participer activement aux préparatifs de la session extraordinaire et participer sur le fond, effectivement et activement à cette session, conformément au règlement intérieur et à la pratique adoptée pour ses autres sessions extraordinaires, et a prié le Président de la Commission d'envisager d'entamer des consultations et de prendre les autres dispositions qui s'imposent à cet égard avec les acteurs concernés.

6. Comme suite à sa résolution 57/5 et pour veiller à ce que les préparatifs soient adéquats, inclusifs et efficaces, la Commission a créé un site Web consacré à la session extraordinaire (www.ungass2016.org) et susceptible de favoriser un dialogue mondial inclusif et transparent. Toutes les entités des Nations Unies, les organisations internationales et régionales ainsi que les organisations non gouvernementales concernées ont été invitées à envoyer leurs contributions écrites.

Toutes les contributions reçues ont été publiées sur ce site Web, de même que les présentations faites au cours des réunions intersessions, des débats interactifs informels et d'autres manifestations.

7. À la reprise de sa cinquante-septième session, en décembre 2014, la Commission a adopté la décision 57/2, par laquelle elle a créé un Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire, qui a pour mission de déterminer toutes les mesures qu'elle-même doit prendre dans le cadre de ces préparatifs et de se pencher sur toutes les questions d'organisation et de fond, sans a priori, lors de la préparation et au cours des débats spéciaux des sessions de la Commission consacrés aux préparatifs. Élu sur la base de la répartition régionale des membres du Bureau de la cinquante-septième session de la Commission, ce Conseil facilite la participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et observateurs auprès de l'Organisation, des organes, des entités et des institutions spécialisées du système des Nations Unies, des banques multilatérales de développement, des autres organisations internationales et régionales concernées, des parlementaires, de la communauté scientifique, ainsi que de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales, aux préparatifs de la session extraordinaire.

8. À sa cinquante-huitième session ordinaire, en mars 2015, la Commission a adopté la résolution 58/8 et recommandé au Conseil économique et social d'approuver, pour adoption par l'Assemblée générale, un projet de résolution définissant les modalités selon lesquelles se tiendrait la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue. Le débat spécial que la Commission a consacré aux préparatifs de la session extraordinaire au cours de sa cinquante-huitième session ordinaire comportait un débat général suivi de cinq discussions interactives organisées autour des thèmes suivants: a) réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que les questions sanitaires; mesures visant à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement ("drogues et santé"); b) réduction de l'offre et mesures connexes; mesures de lutte contre la criminalité liée aux drogues; lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire ("drogues et crime"); c) questions transversales: drogues et droits de l'homme, jeunes, femmes, enfants et collectivités; d) questions transversales: nouveaux défis, menaces et réalités dans le cadre de l'action visant à prévenir et combattre le problème mondial de la drogue, conformément au droit international applicable, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues; renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée, et amélioration de la coopération internationale; et e) développement alternatif; coopération régionale, interrégionale et internationale pour des politiques antidrogue équilibrées et axées sur le développement; mesures pour faire face aux problèmes socioéconomiques. Les membres du Conseil ont présidé les discussions interactives et en ont présenté les conclusions à la séance de clôture du débat spécial.

9. Toujours à la même session, la Commission a adopté la décision 58/15, qui contient le projet d'ordre du jour provisoire du débat spécial qu'elle tiendra à sa cinquante-neuvième session. L'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux du débat spécial figurent aux annexes I et II du présent document.

10. L'Assemblée générale a adopté le 17 décembre 2015 la résolution 70/181, intitulée "Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016", dans laquelle elle a décidé que la session extraordinaire se tiendrait du 19 au 21 avril 2016 et consisterait en un débat général et en cinq tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes, en parallèle avec la séance plénière. Outre les dispositions ayant trait aux préparatifs de l'élaboration du document final et de la tenue des tables rondes, la résolution comporte des dispositions relatives à l'ouverture de la session extraordinaire et au débat général, à la participation des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ainsi qu'à la participation de représentants d'autres organisations non gouvernementales compétentes, de la société civile, de la communauté scientifique, des milieux universitaires, de la jeunesse et d'autres parties intéressées qui pourraient participer à la session, en tenant dûment compte de l'équilibre géographique. Dans la même résolution, l'Assemblée a également prié la Commission, en tant qu'instance chargée de diriger les préparatifs de la session extraordinaire en réglant toutes les questions d'organisation et de fond, de l'informer à sa session extraordinaire de ce qu'elle aurait accompli pour ce faire, par l'intermédiaire du Président du Conseil chargé desdits préparatifs. Elle a par ailleurs rappelé qu'il importait que les préparatifs soient ouverts à tous et donnent lieu à de larges consultations sur les questions de fond, et a encouragé les organes, entités et institutions spécialisées du système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales compétentes, la société civile, les milieux universitaires, la communauté scientifique et les autres acteurs concernés à continuer de contribuer pleinement à ce processus en participant activement aux préparatifs menés par la Commission, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement intérieur et à la pratique établie.

11. À la reprise de sa cinquante-huitième session, en décembre 2015, la Commission a adopté la décision 58/16, définissant ainsi plus avant les modalités pratiques qui seraient observées lors des cinq tables rondes de la session extraordinaire. Des informations plus détaillées figurent au chapitre III du présent rapport.

II. Élaboration du document final

12. Au paragraphe 5 de sa résolution 70/181, l'Assemblée générale a prié la Commission d'établir un document bref, concis et tourné vers l'action, dans lequel figure un ensemble de recommandations pratiques issues de l'examen de la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action de 2009, dont une évaluation des progrès accomplis et des moyens de résoudre les difficultés rencontrées de longue date ou depuis peu dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres instruments des Nations Unies portant sur cette question. Ce document, qu'il lui sera recommandé d'adopter en plénière à sa session extraordinaire, devrait, notamment, aborder les mesures visant à trouver un juste milieu entre la réduction de l'offre et la réduction de la demande, et les principales causes et conséquences du problème mondial de la drogue, y compris en ce qui concerne la santé, la société, les droits de l'homme, l'économie, la justice et la sécurité, conformément au principe de la responsabilité commune et partagée.

13. À l'invitation du Conseil chargé par la Commission des préparatifs de la session extraordinaire, le 12 juin 2015, les États Membres ont transmis à celui-ci, par l'intermédiaire de leurs représentants régionaux respectifs, des propositions relatives à la préparation du document final. À la fin du délai limite fixé à mi-septembre, plus de 180 pages de propositions avaient été reçues, qui ont été compilées dans un document complet et diffusées à tous les États Membres par l'intermédiaire des membres du Conseil.

14. À sa réunion intersessions du 24 septembre 2015, la Commission est convenue d'un calendrier en deux étapes. Comme prévu dans celui-ci, au cours de la première étape de l'élaboration du document final, les États Membres se sont principalement concentrés sur la définition des grands éléments dudit document. À cet égard, le Conseil chargé des préparatifs de la session a communiqué à la Commission trois moutures du texte présentant ces éléments, pour examen par les États Membres. Les mises à jour prenaient en compte les remarques que ceux-ci avaient formulées lors des consultations informelles et des réunions intersessions des 15 octobre, 12 novembre et 8 décembre 2015. Ce texte, tel qu'examiné, mis à jour et finalisé lors de la première étape, a servi de base à l'élaboration du projet de document final.

15. Le Conseil a soumis un premier projet de document final le 14 janvier 2016, et plusieurs versions révisées ont été élaborées depuis, qui se fondent sur les commentaires formulés au cours des nombreuses consultations informelles et réunions intersessions qui ont eu lieu les 27 janvier et 24 février 2016.

16. La Commission devrait approuver le projet de document final à sa cinquante-neuvième session, en mars 2016, pour présentation ultérieure à l'Assemblée générale.

III. Dispositions pratiques concernant les tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes

17. Au paragraphe 3, alinéa f), de sa résolution 70/181, l'Assemblée générale a décidé qu'avec le concours de son Président et suivant les orientations qu'il donnerait, la Commission des stupéfiants, en tant qu'instance chargée de diriger les préparatifs de la session extraordinaire, réglerait de manière ouverte les modalités pratiques qui seraient observées lors des cinq tables rondes, notamment en ce qui concerne la présidence, les intervenants et la participation, en tenant compte de la Déclaration politique et du Plan d'action, conformément à ses résolutions 67/193 et 69/201.

18. En outre, elle a énuméré à cet alinéa les thèmes des cinq tables rondes, qui sont les mêmes que ceux des cinq discussions interactives que la Commission a tenues pendant le débat spécial de sa cinquante-huitième session, en mars 2015.

A. Thèmes des tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes

19. Conformément au paragraphe 3, alinéa f), de la résolution 70/181 de l'Assemblée générale, les tables rondes interactives porteront sur les thèmes suivants:

a) Table ronde 1: Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que les questions sanitaires; mesures visant à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement ("drogues et santé"):

i) Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que les questions sanitaires, notamment la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida;

ii) Mesures visant à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement;

b) Table ronde 2: Réduction de l'offre et mesures connexes; mesures de lutte contre la criminalité liée aux drogues; lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire ("drogues et crime"):

i) Mesures nationales, régionales et transrégionales de lutte contre la criminalité liée à la drogue; lutte contre le blanchiment d'argent, y compris, le cas échéant, dans le contexte du financement du terrorisme, et promotion de la coopération judiciaire dans les affaires pénales;

ii) Mesures pour faire face aux nouveaux problèmes, y compris les nouvelles substances psychoactives, les précurseurs et les dérivés d'Internet;

c) Table ronde 3: Questions transversales: drogues et droits de l'homme, jeunes, femmes, enfants et collectivités:

i) Lutte contre les problèmes liés à la drogue dans le plein respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et d'autres instruments pertinents du droit international, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues;

ii) Drogues et jeunes, femmes, enfants et collectivités;

d) Table ronde 4: Questions transversales: nouveaux défis, menaces et réalités dans le cadre de l'action visant à prévenir et combattre le problème mondial de la drogue, conformément au droit international applicable, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues; renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée, et amélioration de la coopération internationale:

i) Nouveaux défis, menaces et réalités dans le cadre de l'action visant à prévenir et combattre le problème mondial de la drogue, conformément au droit international applicable, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues;

- ii) Renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée, et amélioration de la coopération internationale, notamment l'assistance technique, dans la perspective de 2019;
- e) Table ronde 5: Développement alternatif; coopération régionale, interrégionale et internationale pour des politiques antidrogue équilibrées et axées sur le développement; mesures pour faire face aux problèmes socioéconomiques:
 - i) Drogues, mesures pour faire face aux problèmes socioéconomiques et promotion du développement alternatif, notamment du développement alternatif préventif;
 - ii) Amélioration de la coopération régionale, interrégionale et internationale pour des politiques antidrogue équilibrées et axées sur le développement.

B. Dispositions pratiques concernant les tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes

20. Conformément à la décision 58/16 que la Commission des stupéfiants a adoptée à la reprise de sa cinquante-huitième session, les cinq tables rondes seront programmées comme suit:

- Le 19 avril 2016, de 15 heures à 18 heures;
- Le 20 avril 2016, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;
- Le 21 avril 2016, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

21. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les États observateurs et les autres observateurs, y compris les organisations internationales ayant le statut d'observateur et les organismes des Nations Unies concernés, ainsi que les représentants d'organisations non gouvernementales, de la société civile, de la communauté scientifique, des milieux universitaires, des jeunes et d'autres parties prenantes qui assisteront à la session extraordinaire, conformément à la résolution 70/181 de l'Assemblée générale, sont invités à participer à ces tables rondes.

22. Dans sa décision 58/16, la Commission est convenue que les tables rondes seraient coprésidées par deux représentants de deux groupes régionaux différents: l'un des coprésidents devrait être un membre du Conseil chargé des préparatifs et l'autre issu d'un groupe régional différent, désigné par les représentants du groupe en question auprès du Siège de l'Organisation des Nations Unies et nommé par le Président de l'Assemblée générale. En outre, chaque table ronde consisterait en un panel composé de six experts, dont cinq seraient nommés par les groupes régionaux et un serait désigné par l'équipe spéciale composée de représentants de la société civile créée pour la session extraordinaire. Le panel pourrait par ailleurs inclure jusqu'à deux orateurs représentant des organismes des Nations Unies. Les interventions des experts seraient suivies d'un débat interactif et, pour permettre au plus grand nombre possible d'orateurs d'intervenir, limitées à cinq minutes; celles du public seraient limitées à trois minutes. La Commission a également décidé que les présidents de ces tables rondes établiraient un résumé des principaux points soulevés lors des débats et que ce dernier serait présenté en plénière. Ces résumés, tels qu'ils seraient présentés, seraient transcrits dans leur intégralité dans le

procès-verbal des séances plénières de la session extraordinaire, conformément aux procédures habituellement suivies à ces occasions.

23. En application de la décision 58/16 de la Commission, le Président de l'Assemblée générale a, dans une lettre datée du 19 février 2016, prié les groupes régionaux de faire connaître les représentants qu'ils avaient désignés pour les fonctions de second coprésident (en plus de ceux qui sont membres du Conseil) ainsi que pour le panel d'experts. Les groupes devaient communiquer ces noms au plus tard le 10 mars, afin qu'ils soient disponibles à la cinquante-neuvième session de la Commission. Les présidents des groupes régionaux de New York ont donc été invités à collaborer étroitement avec ceux de Vienne.

Annexe I

Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission des stupéfiants tiendra à sa cinquante-neuvième session en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

1. Ouverture du débat spécial.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016:
 - a) Examen du projet d'ordre du jour provisoire de la session extraordinaire, y compris des préparatifs des tables rondes interactives devant réunir diverses parties prenantes;
 - b) Examen du document final de la session;
 - c) Examen de questions diverses.
4. Autres questions.
5. Conclusion et clôture du débat spécial.

Annexe II

**Projet d'organisation des travaux du débat spécial que la
Commission des stupéfiants tiendra à sa cinquante-neuvième
session en préparation de la session extraordinaire de
l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue
prévue pour 2016**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Lundi 14 mars	10 h 15-13 heures	9	Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 Ouverture du débat spécial Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016:
			a) Examen du projet d'ordre du jour de la session extraordinaire, y compris des préparatifs des tables rondes interactives devant réunir diverses parties prenantes b) Examen du document final de la session c) Examen de questions diverses
	15 heures-18 heures		Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 (<i>suite</i>)
Mardi 15 mars	10 h 15-13 heures		Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 (<i>suite</i>)
	15 heures-18 heures		Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 (<i>suite</i>)
Mercredi 16 mars	10 h 15-13 heures		Autres questions
	15 heures-18 heures		Conclusion et clôture du débat spécial